



**Arrêté temporaire n°24-AT-0174
Portant réglementation de la circulation**

ZI L'EPAUD (D755)

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 02/12/2024 émise par SOFULTRAP demeurant ZI Rue du Stade 85250 SAINT-FULGENT représentée par Monsieur Laurent PROUST aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux de création d'une plateforme logistique rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 09/12/2024 au 09/04/2025 ZI L'EPAUD (D755),

ARRÊTE

Article 1

À compter du 09/12/2024 et jusqu'au 09/04/2025, pendant la durée effective des travaux, la circulation des véhicules est interdite Piste cyclable ZI L'EPAUD (D755), de la RUE DE L'INDUSTRIE jusqu'à L'EPRON (D755).

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SOFULTRAP.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 04 décembre 2024

Le Maire de Sèvremont

Jean-Louis ROY //

DIFFUSION:

- SOFULTRAP
- Le Maire de Sèvremont
- Gendarmerie Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Transport scolaire Pouzauges
- HERVOUET France
- Car du Bocage
- Le 1er adjoint
- Maire délégué de La Flocellière
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur

ANNEXES: Zone impactée

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Rue de l'Arrière

Rue de la Colonne Saint-Michel

D 755

D 755

D 752

L'Épron

Rue de l'Industrie

Rue de l'Industrie

Jard

Rue de la Foulonnerie

D 755

Rue de la Foulonnerie